

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition relative à l'inclusion de certaines familles au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés**

Cher collègue,

Le 14 septembre 2023, le député de Jean-Lesage et porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour la Famille, M. Sol Zanetti, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant de « reconnaître la nécessité d'inclure les familles en attente du traitement de leur demande et les familles sans statut au réseau des services de garde subventionnés afin qu'elles puissent s'intégrer et se franciser adéquatement ».

Comme la validité de certaines dispositions du Règlement sur la contribution réduite fait actuellement l'objet d'une contestation qui sera entendue par la Cour d'appel du Québec le 2 novembre prochain, je ne commenterai pas celui-ci ni l'admissibilité au paiement de la contribution réduite.

Néanmoins, de manière générale, il convient de faire état qu'au Québec, les services de garde offerts par les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées ne sont pas les seuls services accessibles aux parents. Outre les services offerts par ces derniers, qui font l'objet de leurs propres conditions d'accès, les familles peuvent se tourner vers les milliers de places en garderies non subventionnées et les haltes-garderies communautaires (HGC) auxquelles elles ont accès. Ainsi, plus de 300 HGC réparties à travers le Québec peuvent leur offrir un répit occasionnel et, pour ce faire, le ministère de la Famille (Ministère) contribue de façon substantielle à leurs activités, à hauteur de près de 15 M\$ uniquement pour l'année 2023-2024.

... 2

Par ailleurs, le Ministère soutient financièrement un réseau de 277 organismes communautaires Famille offrant de nombreux services aux familles dans diverses situations, de même que le réseau des quarante-trois centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) reconnus, dont les intervenants peuvent venir en aide aux enfants vivant une situation de grande vulnérabilité. C'est donc un montant de près de 65 M\$ qui est versé chaque année par le gouvernement de la CAQ auprès de ces organismes communautaires; pour ce qui est du réseau des CPSC, le Ministère a signé en juillet 2023 une nouvelle entente de financement d'une valeur de 57,5 M\$ répartie sur quatre ans avec la Fondation Dr Julien, dont 12,5 M\$ en 2023-2024.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille,



Suzanne Roy